



Conseil économique et social

Distr. générale
28 janvier 2011
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-quatrième session

11-15 avril 2011

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Débat général sur l'expérience nationale en matière

de population : fécondité, santé procréative et développement

**Déclaration présentée par la German Foundation
for World Population, la Vaestoliitto
(Fédération des familles de Finlande) et la Fondation
mondiale pour la population, organisations
non gouvernementales dotées du statut
consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, que l'on diffuse actuellement conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.9/2011/1.



Déclaration*

1. Les ONG qui ont signé ci-dessus et œuvrent afin de promouvoir la santé sexuelle et génésique ainsi que les droits pertinents dans le monde, accueillent avec satisfaction le thème « Fécondité, santé procréative et développement » de la quarante-quatrième session de la Commission de la population et du développement des Nations Unies.

2. Pour briser le cycle de la pauvreté, il faut commencer par accorder aux êtres humains la liberté de choisir. Ils ont le droit de bénéficier de la meilleure santé sexuelle et génésique possible, quel que soit leur sexe, leur âge, leur religion ou leur culture. Il faut, en effet, respecter leurs droits liés à la sexualité et à la procréation. Il convient d'abord de s'occuper des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables tels que les handicapés et les personnes atteintes de maladies chroniques. Leur permettre de décider librement quelle sera leur sexualité, le nombre et l'espacement de leurs enfants et que faire pour avoir des rapports sexuels sans danger est à la base de leur développement durable.

3. Dans les pays en développement, deux cent quinze millions de femmes veulent utiliser des contraceptifs, mais ne peuvent y avoir accès¹. Ce besoin non satisfait ne fera que s'accroître. Les femmes qui peuvent accéder à des contraceptifs et à des services de planification familiale, choisissent d'avoir moins d'enfants. Elles peuvent mener avec les leurs des existences en bonne santé². Assurer l'accès à des contraceptifs est rentable car cela permet de prévenir près du tiers des décès de mères³.

4. Plus de la moitié de la population mondiale a moins de 24 ans. Ces jeunes sont les personnes dont la santé sexuelle et génésique, ainsi que les droits pertinents sont les plus négligés. Lorsqu'ils abordent leur vie sexuelle, ils n'ont ni l'information ni l'éducation nécessaires pour faire des choix appropriés et sains quant à leur sexualité. Ils ne peuvent accéder à des services de santé et à des contraceptifs susceptibles de les attirer. Une sexualité complète et la liberté de choix de chacun d'entre eux contribuent à l'amélioration de leur santé⁴.

5. Environ 13 % de la mortalité maternelle est imputable à des avortements dangereux. Ces avortements représentent 70 000 décès évitables par an. L'on ne peut parler de réduire la mortalité maternelle ni d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement sans prendre acte de cela. Les femmes et les jeunes filles doivent avoir accès à des services d'avortement sans risques; elles doivent aussi pouvoir bénéficier d'information en matière de planification familiale et recevoir des soins de grande qualité en cas d'avortement.

* Le présent document n'a été revu par les services d'édition.

¹ Singh, S., Darroch, J.E., Ashford, L.S., Vlassoff, M., 2009. Adding It Up: The Costs and Benefits of Investing in Family Planning and Maternal and Newborn Health. Washington/New York: Guttmacher/UNFPA.

² Ronsmans C. et Campbell O. 1998. « Short birth intervals don't kill women: evidence from Matlab, Bangladesh. » *Studies in Family Planning* 29: p. 282-290 en WHO. 2005. *World Health Report 2005*. Geneva: WHO.

³ UN Department of Public Information – DPI/2650 E/Rev.1 - Septembre 2010 We Can End Poverty 2015 Fact Sheet: http://www.unclef.com/en/mdg/submit2010/pdf/MDG_FS_5_EN_new.pdf.

⁴ Kirby, D. The impact of Abstinence and Comprehensive Sex and STD/HIV Education Programs on Adolescent Sexual Behavior. *Sexuality Research & Social Policy* 2008: 5(3): p. 18 à 27.

6. Une femme sur trois a fait l'objet d'un type de violence sexuelle et sexiste. Faire participer des hommes à la lutte contre cette violence est essentiel pour y mettre fin. L'égalité des sexes est un facteur critique pour parvenir au développement durable, à l'élimination de la pauvreté, à la prévention du VIH et au respect des droits liés à la sexualité et à la procréation.

7. L'on a estimé le manque des fonds nécessaires en 2010 pour financer la planification familiale et la santé génésique à plus de 6,8 milliards de dollars des États-Unis. Afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), il convient de trouver 54,8 milliards de dollars des États-Unis de plus⁵. Le financement de la prévention de la grossesse non désirée au moyen d'une éducation sexuelle complète et les prestations des services de planification familiale ont diminué de 34 % depuis l'an 2000⁶.

Suite à donner

8. Planification familiale : Il faut renforcer le droit des adolescents, des hommes et des femmes adultes à être informés et leur permettre d'avoir accès à des méthodes sûres, efficaces, abordables de contraception et de planification familiale, notamment à des préservatifs masculins et féminins. Il importe aussi de promouvoir une éducation pour les adolescents et les hommes adultes sur la fécondité, la prévention des maladies, les services de santé disponibles et les droits à la procréation afin que ces hommes puissent veiller davantage à ce que leur conjoint et leurs enfants éventuels mènent une existence saine.

9. Droits des jeunes à la santé sexuelle et procréative : Les jeunes doivent avoir accès à de l'information sur la santé sexuelle et la reproduction. Ils doivent aussi bénéficier de services d'éducation et de soins pertinents, ainsi que de planification familiale (notamment avoir des préservatifs masculins et féminins). Il faut protéger le droit des adolescents : à l'intimité, à la confidentialité, au respect. Et leur droit de donner un consentement éclairé.

10. Éducation sexuelle complète : Il convient de donner aux jeunes une éducation complète dans une perspective axée sur les droits de l'homme quant à la sexualité. Cette éducation portera aussi sur : la santé, leurs droits en matière de sexualité et de procréation, l'égalité des sexes; ainsi que sur l'attitude souhaitable pour vivre positivement et de façon responsable leur sexualité.

11. Avortement sans risques : Il importe que les femmes, surtout les plus vulnérables, aient accès dans leur collectivité à tous les soins relatifs à la procréation, conformément à leurs droits fondamentaux. Elles doivent pouvoir se prévaloir notamment de moyens efficaces et abordables de contraception, obtenir des soins en cas d'avortement et recevoir des services d'avortement sans risques.

12. Égalité des sexes : Il faut autonomiser les femmes et les jeunes pour qu'ils exigent le respect de leurs droits liés à l'égalité entre les sexes. De plus, les femmes comme les hommes doivent être maîtresses de leur sexualité et pouvoir prendre librement des décisions responsables à cet égard ainsi qu'au sujet de leur reproduction, sans faire l'objet de coercition, de discrimination ni de violence.

⁵ UNFPA/NIDI Resource Flows Project Database, UN CPD 2009 report « The Flow of Financial Resource for Assisting in the Implementation of the PoA ICPD ».

⁶ Euromapping 2009 – DSW, EPF, EuroNgos.

13. Participation des jeunes : Il faut faire participer les jeunes de façon significative à la conception, à l'application et à l'évaluation de tous les programmes relatifs à la santé sexuelle et génésique.

14. Mise en œuvre et financement : L'éducation sexuelle complète et l'accès universel à des services de santé procréative et de planification familiale, ainsi qu'aux fournitures pertinentes sont essentiels pour atteindre les objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et ceux du Millénaire pour le développement. Nous avons tous besoin de déployer plus d'efforts et d'un financement supérieur au précédent pour parvenir à ces objectifs; en outre, il nous faut un suivi de la mise en œuvre qui soit accessible, transparent et efficace, ainsi que des mécanismes d'imputabilité aux échelons national et international.

15. CIPD+20 : La participation de la société civile à la mise en œuvre du Programme d'action du Caire et des Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement jusqu'en 2014 et plus sont cruciales afin d'assurer leur pleine réalisation. Il faudrait donc permettre à la société civile, y compris aux jeunes, de participer pleinement à toutes les activités prévues dans la Résolution A/RES/65/234 sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014.
